

NON A LA MISE EN PLACE ARBITRAIRE DU COMPLEMENT INDEMNITAIRE ANNUEL (CIA)

Depuis 2016, les primes à la Métropole se décomposent en 2 parties : le régime indemnitaire de grade (RIG) et le régime indemnitaire de fonction (RIF). La Métropole avait prévu de mettre en place un complément individuel annuel (CIA) qui ne peut pas dépasser 10% du montant total des primes. Mais cette prime n'a jamais été versée. Cette année, la Cour des Comptes a demandé à la Métropole de mettre en place le CIA.

La Métropole a choisi de passer en force : les organisations syndicales ont découvert le sujet tardivement, le 7 novembre dernier, lors de la séance de préparation du CST du 28 novembre qui a entériné le CIA malgré **7 voix CONTRE dont la CGT**, 5 voix POUR et 3 ABSTENTIONS.

Ainsi, le CIA serait composé de 2 parties : une part collective et une part individuelle. Mais tous les services ne la toucheront pas, tous les agents ne l'auront pas !

Au final, seulement environ 500 agents vont la toucher sur la base de chantiers collectifs repérés arbitrairement par l'administration : incendie de Vaulx-en-Verin de décembre 2022, Méomie, Projet métropolitain des solidarités (PMS), projets de territoire dans le cadre du pacte de cohérence territoriale sur les 10 CTM, procédure de modification n°3 du PLU-H, ZFE...!

Or, assurer un service public de qualité suppose une mobilisation collective et constante de tous les maillons de la chaîne et en cela, c'est bien l'ensemble des collectifs de travail, dans leur entièreté, qui doivent être valorisés.

Cette mise en place est **injuste** et **arbitraire** !

→ La CGT privilégie l'augmentation du point d'indice comme mode de valorisation du travail de toutes et tous et demande l'intégration des primes dans le traitement !

→ En attendant, la revendication portée par la CGT c'est de faire évoluer les primes avec les évolutions indiciaires, lors des changements de grade et d'échelons.

→ La CGT est contre les primes au mérite et contre le clientélisme !

LA CGT EST OPPOSÉE AU CIA ARBITRAIRE ET REVENDIQUE UN COMPLEMENT INDEMNITAIRE ANNUEL POUR TOUTES ET TOUS
POUR UN CIA COLLECTIF, GENERALISÉ ET TRANSPARENT